

BARÈME HONORAIRES LOCATION

TRANSACTIONS SUR APPARTEMENTS, MAISON, TERRAINS,
IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

BARÈME HONORAIRES TRANSACTIONS

HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR	Pour un bien situé en zone très tendue (ABis) : CHATOU - CROISSY SUR SEINE LE VÉSINET - LE PECQ RUEIL MALMAISON - BOUGIVAL CARRIÈRES SUR SEINE	Pour un bien situé en zone tendue
Entremise et négociation	30% du loyer H.C.	30% du loyer H.C.
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12€ T.T.C. / m ²	10€ T.T.C. / m ²
Etat des lieux	3€ T.T.C. / m ²	3€ T.T.C. / m ²

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE	Pour un bien situé en zone très tendue (ABis) : CHATOU - CROISSY SUR SEINE LE VÉSINET - LE PECQ RUEIL MALMAISON - BOUGIVAL CARRIÈRES SUR SEINE	Pour un bien situé en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12€ T.T.C. / m ²	10€ T.T.C. / m ²
Etat des lieux	3€ T.T.C. / m ²	3€ T.T.C. / m ²

	HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR	HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE
Bail civil	un mois de loyer H.C.	13% T.T.C. du loyer annuel
Parking	150€ T.T.C.	150€ T.T.C.
Local professionnel / commercial	néant	10% du loyer triennal brut H.C.

PRIX DE VENTE	MANDAT SIMPLE	MANDAT CONFIANCE
De 1 à 100.000€	10% du prix de vente avec un minimum de 2.000€ T.T.C.	10% du prix de vente avec un minimum de 2.000€ T.T.C.
De 100.001 à 150.000€	11.000€ T.T.C.	9.000€ T.T.C.
De 150.001 à 170.000€	12.000€ T.T.C.	10.000€ T.T.C.
De 170.001 à 190.000€	13.000€ T.T.C.	11.000€ T.T.C.
De 190.001 à 210.000€	14.000€ T.T.C.	12.000€ T.T.C.
De 210.001 à 230.000€	15.000€ T.T.C.	13.000€ T.T.C.
De 230.001 à 250.000€	16.000€ T.T.C.	14.000€ T.T.C.
De 250.001 à 280.000€	17.000€ T.T.C.	15.000€ T.T.C.
De 280.001 à 310.000€	18.000€ T.T.C.	16.000€ T.T.C.
De 310.001 à 340.000€	19.000€ T.T.C.	17.000€ T.T.C.
De 340.001 à 370.000€	20.000€ T.T.C.	18.000€ T.T.C.
De 370.001 à 400.000€	21.000€ T.T.C.	19.000€ T.T.C.
De 400.001 à 500.000€	22.000€ T.T.C.	20.000€ T.T.C.
Au-delà de 500.001€	5% du prix de vente T.T.C.	4% du prix de vente T.T.C.

NOS HONORAIRES SONT À LA CHARGE DU VENDEUR
(sauf cas exceptionnel, notamment succession)

Taux de T.V.A. appliqué 20 %